

La Validation des Acquis de l'Expérience VAE Coaching à Poitiers

« Le coaching est l'art d'aider une personne à trouver ses propres solutions. » [Cf. « Le métier de coach » de François DELIVRE, aux éditions Eyrolles, 3^{ème} Ed, p. 28]

VAE Validation des acquis de l'expérience, définition du code du travail

« La **VAE** est un droit individuel inscrit dans le Code du Travail et le Code de l'Education ». « Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience,... en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle [...], enregistrés dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles.» (Article L.900-1 du Code du Travail).



VAE-COACHING : proposition d'un accompagnement spécifique

Votre intervenante Linh VUONG (Cf. : Présentation des intervenants) vous aidera à réaliser la rédaction de votre Livret 2. Cet accompagnement, adapté à vos besoins, est réalisable pour les NIVEAUX 3 (CAP/BEP) ,4 (BAC), et 5 (BAC+2).

Vous êtes prêt à vous engager dans une démarche **VAE (Validation des Acquis d'Expérience)**. Vous êtes motivé (e) sachez que vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour la rédaction du « **Livret 2** ».

Ce sera un **ATOUT** pour la réussite de votre projet. Je vous propose mon aide et mon soutien pour l'écriture du dossier en lien avec la certification visée. Mon rôle va être de vous encourager tout au long de cette démarche **VAE** et de valoriser l'avancée de votre travail.

J'interviens sur **Poitiers** et en région ex Poitou-Charentes.

Obtenir une certification en validant vos acquis.

Les étapes d'un parcours validation des acquis de l'expérience

1. Choix de la certification : Information et conseil sur le choix de la certification. La démarche est possible auprès d'un PRC (Point Régional Conseil).
2. Dépôt du Livret 1 auprès d'un organisme certificateur.
3. Votre Livret 1 est déclaré « recevable » par l'organisme certificateur.
4. Constitution du dossier de validation (**Livret 2**).
5. Evaluation et passage en jury : entretien oral sur le **Livret 2** et une mise en situation selon le certificateur.
6. Décision du jury : le jury peut se prononcer pour une validation totale, ou une validation partielle, ou ne pas accorder la validation.



Le cadre contractuel de l'accompagnement :

Un premier rendez-vous, **gratuit**, d'une heure, sera proposé afin de vous permettre d'explicitier votre démarche **VAE**, votre projet professionnel, d'exprimer vos souhaits en termes d'accompagnement et de commencer à en déterminer les besoins. A la suite de cette rencontre, je vous ferai une **proposition d'accompagnement** correspondant à votre demande, par mail, avec un devis correspondant à cette proposition. Vous aurez un temps de réflexion suite à celle-ci. Je vous demanderai de m'envoyer un mail indiquant votre décision quant à la proposition qui vous aura été faite. Le devis devra être signé pour acceptation. (Devis valable un mois). Ce sera à vous de me recontacter si vous souhaitez que nous puissions œuvrer ensemble.

Un contrat d'accompagnement à la **Validation des Acquis de l'Expérience** sera établi puis transmis par mail. Ce contrat sera établi entre l'accompagnant **VAE** et la personne accompagnée, il sera signé par les 2 parties (**délai de rétractation de 10 jours** à respecter). A la signature, **un acompte de 30%** sera versé pour engagement dans la démarche. (Voir plus bas les différents forfaits).

Mes différents modes d'accompagnement pour votre VAE :

Accompagnement en présentiel :

Lors de votre VAE, l'accompagnement en présentiel correspond à des entretiens en face à face et/ou des entretiens en petit groupe.

Accompagnement en distanciel :

Lors d'un accompagnement VAE en distanciel, vous aurez des retours et des échanges sur l'avancement de votre « **Livret 2** » étape par étape (téléphone, visioconférence, mail...)

Où nous retrouver

Nos temps de travail se dérouleront dans des espaces de « co-working », tiers lieux, ou espaces associatifs dédiés à cet effet. Pour chaque rendez-vous, individuel ou collectif, je proposerai un espace de travail à définir selon votre lieu d'habitation.



Comment travailler ensemble ?

1^{ère} OPTION : La VAE/COACHING

Dans un premier temps, il s'agit de définir précisément :

- Quelle est la certification visée ?
- Quel est le projet professionnel dans lequel elle pourrait s'intégrer?
- Votre objectif durant cet accompagnement **VAE (détermination de l'objectif en 12 points.)**
- Vos **besoins, vos ressources internes et externes, vos potentiels et vos limites.**

Dans un second temps avec le support de votre « **livret 2** » et du référentiel de la certification visée, il s'agira de :

- Définir ce qu'est une compétence.
- Travailler sur l'appropriation **du référentiel** et du « **livret 2** ».
- Acquérir la méthodologie pour le « **livret 2** ».
- Choisir des expériences ou des activités en lien avec la certification visée.
- Etablir un planning de travail qui sera un repère important dans l'avancée de votre rédaction ainsi que pour tous nos rendez-vous.
- Faire des retours sur vos écrits par téléphone, mail, visioconférence, entretien.
- Trouver le soutien de lecteurs bienveillants, compétents dans la certification visée, qui pourront vous faire part de leurs remarques.
- Temps de préparation à l'oral de soutenance devant le jury.

Vous pouvez regarder la vidéo présentant le coaching en cliquant sur ce lien :

<https://a-la-croiseedeschemins.fr/2020/01/10/le-coaching-quest-ce-que-cest/>

2ème OPTION : La VAE « classique ». Voici les grandes étapes proposées :

- Quelle est la certification visée ?
- Définir ce qu'est une compétence.
- Travailler sur l'appropriation du référentiel et du « **livret 2** »
- Acquérir la méthodologie pour le « **livret 2** ».
- Choisir des expériences ou des activités en lien avec la certification visée.
- Etablir un planning de travail qui sera un repère important dans l'avancée de votre rédaction ainsi que pour tous nos rendez-vous.
- Faire des retours sur vos écrits par téléphone, mail, visioconférence, entretien...
- Trouver le soutien de lecteurs bienveillants, compétents dans la certification visée, qui pourront vous faire part de leurs remarques.
- Temps de préparation à l'oral de soutenance devant le jury.

Il s'agit de **votre** dossier, vous vous engagez dans une démarche de certification, aussi, il sera indispensable de vous approprier ces deux outils que sont le « **Livret 2** » et le **référentiel** de la certification visée.

La posture de l'intervenante :

Ecoute bienveillante et active, reformulation et soutien inconditionnel avec au centre le respect de la personne accompagnée, dans ce qu'elle a de plus singulier et personnel. Enthousiasme et plaisir seront des moteurs !

Tarifs de l'accompagnement VAE-COACHING

Je vous propose trois forfaits :

- 20 heures : 850€ (**VAE CLASSIQUE**)
- 24 heures : 1000€ (**VAE CLASSIQUE**)
- 30 heures : 1200€ (**VAE-COACHING**)

(Ces prix s'entendent tout compris, déplacements, locations, accompagnement...)



Aides au financement de votre Validation des Acquis de l'Expérience

Vous pouvez contacter un PRC (Point Régional Conseil) pour vous aider dans la recherche de financements adaptés à votre situation.

Voici quelques sites que je vous invite à consulter pour plus d'informations ou de précisions quant à la **VAE** :

- <https://francevae.fr/>
- <http://www.vae.gouv.fr/>
- <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/accompagnement-de-la-validation-des-acquis-de-l-experience-vae>
- <https://www.le-compte-personnel-formation.com/vae-cpf/>
- <https://www.uniformation.fr/particulier/salaries/formation-et-financements/autres-dispositifs-de-formation/validation-des-acquis-de-l-experience-vae/financement>

Certification QUALIOPi en cours.

Retrouver cet article en PDF : [vae-coaching-a-poitiers.pdf](#)